

Contexte et identité d'action dans le cadre d'une réflexion sur l'institutionnalisation de l'éthique

Par Yasmine Jouhari

L'axe de recherche que nous aimerions développer concernant l'institutionnalisation de l'éthique porte sur la régulation et l'autorégulation. Une thèse, que nous soutiendrons, est que l'institutionnalisation de l'éthique est une stratégie de « sollicitation », de « convocation », d'« intéressement », etc. des acteurs de la société civile. Autrement dit, les politiques publiques, aujourd'hui, tentent de renouveler leurs pratiques d'action, d'engendrer un modèle de gouvernance politique plus participatif, et pour ce faire elles cherchent à instaurer des processus suscitant l'« engagement » de l'acteur-citoyen. L'institutionnalisation de l'éthique pourrait être envisagée dans cette perspective de « mobilisation » ou d'enrôlement et, dès lors, elle correspondrait à un double processus : régulateur et autorégulateur. La régulation institutionnelle se veut « autorégulatrice ». Ce modèle de gouvernance à visée participative ou plus exactement responsabilisante pose problème. Car, au final, le temps de l'autorégulation n'est pas nécessairement bien reçu par l'acteur-citoyen.

Notre projet visera donc à identifier de manière descriptive (soit par observation participante, soit par recherche-action) si et comment se manifeste dans les nouveaux modèles de gouvernance publique, un décalage entre la finalité escomptée et les moyens employés. Dans le prolongement des hypothèses développées dans notre dissertation doctorale, il nous semble que le problème se fixe surtout autour de deux éléments clés : le contexte d'action et les acteurs professionnels. En effet, selon nous, c'est l'oblitération du contexte d'action – ou sa présence uniquement implicite dans les différents codes éthiques « régulant » les corps professionnels – et le fait de sur-solliciter les acteurs-professionnels – les différents corps de professionnels – à des fins d'institutionnalisation des codes éthique. Autrement dit, les professionnels ne sont « impliqués » dans le processus que pour l'appliquer et non pour trouver une manière de transformer les identités d'action des professionnels et du même coup de transformer leurs propres identités professionnelles.

Pour ce faire, nous nous proposons de réfléchir à la transformation des pratiques d'action en termes de transformation d'identité d'action¹. Plus précisément, nous nous concentrerons sur les identités d'action des acteurs afin de comprendre et de montrer pourquoi les stratégies institutionnelles de transformations des comportements d'action risquent d'échouer par la mise entre parenthèses des identités. Nous essaierons dans ce sens de revenir sur un double processus à l'œuvre dans le cadre de la constitution d'identité d'action face à un problème : subjectivation et objectivation partagée d'un problème. Sur base de cette dynamique, nous essayerons de comprendre comment devraient se réfléchir une éthique institutionnalisée ou « les codes déontologiques ».

I. Modèle de gouvernance

Une réflexion sur les nouveaux modèles de gestion publique, qui vise à plus de sollicitation publique en vue d'une meilleure effectivité de leur plan d'action, demandera un détour par une réflexion sur la problématique de la participation, que nous traduisons par « démocratisation » des pratiques d'action publique.

Avec Peter Vincent-Jones², Cefaï³ et Teubner⁴, nous montrerons que les grands plans institutionnels sous forme de contrat publique ne peuvent parvenir à *transformer les identités d'action* ou s'ils y parviennent, ils conduisent à un blocage (non effectivité du plan). Nous essayerons de montrer qu'une institutionnalisation de l'éthique comporte exactement les mêmes failles. En effet, l'objectif ultime de ces plans d'action publique est de transformer les *comportements* d'action. Ceci comprend selon nous deux points aveugles : 1) la transformation

¹ M. Maesschalck, *Transformations de l'éthique*, Bruxelles, P.I.E Peter Lang, 2010 ; ID., *Normes et Contextes*, Olms, 2001.

² P. Vincent-Jones, *The New Public Contracting*, UK, Oxford University Press, 2006.

³ D. Cefaï, *Phénoménologie et sciences sociales. Alfred Schutz : Naissance d'une anthropologie philosophique*, Paris et Genève, Librairie Droz, 1998 ID., *Pourquoi se mobilise-t-on ?*, Paris, La découverte, 2007 ; D. Cefaï (ed. et trad.), *L'enquête de terrain*, Paris, Edition Mauss, 2012 ; D. Cefaï avec Danny Trom (dir.), *Les Formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2001 ; D. Cefaï (dir.), *Cultures politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001 ; D. Cefaï avec Laurent Perreau, Sandra Laugier (dir.), *Goffman et l'ordre de l'interaction*, Paris, à paraître aux PUF, 2012 (collection CURAPP).

⁴ G. Teubner, *Law as an Autopoietic System*, London, Blackwells 1993; ID., "[Expertise as Social Institution: Internalising Third Parties into the Contract](#)", in David Campbell, Hugh Collins and John Wightman (eds.), *Implicit Dimensions of Contract: Discrete, Relational and Network Contracts*, Hart, Oxford, 2003, pp. 333-364.; ID., "[Constitutionalising Polycontextuality](#)", in *Social and Legal Studies*, 19 (2011), pp. 17-38.

de l'identité d'action de certains collectifs d'acteurs tel que les corps professionnels ; 2) l'attente institutionnelle de modification des comportements du corps professionnel sans que les institutions se mettent elles-mêmes en position de changement (vulnérabilité). Autrement dit, le modèle de gouvernance envisagé reste sous la forme « top-down » et ne se démocratise que partiellement.

Avec Peter Vincent-Jones et Cefaï, nous montrerons que la solution d'une politique publique « responsive » est un pas vers la démocratisation des modèles de gouvernance. Cependant, leurs propositions gardent un point aveugle à notre sens dans la mesure où ils ne parviennent pas à penser une gouvernance réellement *démocratique*, c'est-à-dire génétique et réflexive. Selon nous, une réflexion sur la constitution de l'identité d'action s'impose et est le nœud du problème. Il faut parvenir à relever le défi de la *constitution collective d'une forme de vie, d'un monde commun*.

II. Théories des cadres et des identités d'action

Ce défi ne peut être relevé qu'à partir d'une réflexion sur l'identité et les contextes d'action. C'est la raison pour laquelle il nous semble essentiel de revenir sur la problématique des paradigmes d'action, de la théorie de rôles et des cadres d'action. Goffman⁵ et Schön⁶ pourraient être une piste dans ce sens. En effet, avec eux, nous pourrions revenir sur le contexte d'action en tant que paradigme d'action où se constituent les règles du jeu, les rôles endossés par les acteurs, etc. Autrement dit, l'objectif serait de nous concentrer sur les éléments « établis » ou « objectivés non collectivement » qui conditionnent la répétition des blocages, c'est-à-dire la non effectivité des plans d'action institutionnels.

Selon nous, c'est en revenant sur les règles du jeu sous-jacente, paradigme d'action, qu'il sera possible de comprendre pourquoi, même si en surface il y a transformation du jeu ou des identités d'action, le jeu se répète avec ses échecs.

⁵ E. Goffman, *Encounters: Two Studies in the Sociology of Interaction*, Bobbs-Merrill, 1961; ID., *Asylums: Essays on the Social Situation of Mental Patients and Other Inmates*, Anchor Books, 1961, Doubleday (New York City), 1990; ID., *Stigma: Notes on the Management of Spoiled Identity*, Prentice-Hall, 1963, ID., *Strategic Interaction*, University of Pennsylvania Press, 1969; ID., *Frame Analysis: Essays on the Organization of Experience*, Harper, 1974.

⁶ C. Argyris and D. Schon, *Theory in practice: Increasing professional effectiveness*, San Francisco, Jossey-Bass, 1974 ; *Organizational learning: A theory of action perspective*, Reading MA, Addison-Wesley, 1978 ; D. Shon, *The Reflective Practitioner: How professionals think in action*, London, Temple Smith, 1983.

Une piste, que nous avons explorée durant la dissertation doctorale à partir de U. Beck, était la dynamique de subjectivation et objectivation partagée. Selon nous, il s'agit là d'un moyen de comprendre la constitution du problème à résoudre, de l'identité d'action d'un collectif et des moyens qu'il s'assigne pour le solutionner. Si l'on reprend ce cadre d'analyse, il sera possible de montrer qu'au final, une institutionnalisation de l'éthique en vue de « responsabiliser »/ « solliciter l'engagement » des corps professionnels est une stratégie qui n'assume pas sa volonté de démocratisation jusqu'au bout dans la mesure où elle ne prend pas le risque de la transformation des identités d'action, c'est-à-dire qu'il y a une oblitération systématique, dans ce cadre d'action, de la subjectivation du problème à traiter ou encore du fait que l'identité d'action se construit déjà au moment de la subjectivation du problème.

Pour le dire autrement, une pure objectivation d'un problème et de sa solution, réalisée au niveau institutionnel, imposée à des acteurs, identifiés par les institutions, conduit nécessairement à une première résistance : un désaccord sur l'identification du problème. La conséquence ultime en est un blocage : le refus de s'engager dans le processus de la résolution du problème. Une seconde résistance peut aussi se manifester dans le choix de la solution élaborée par l'acteur institutionnel. En d'autres termes, c'est le processus de subjectivation du problème des acteurs institutionnels ayant menés à terme à une objectivation, qui est oblitéré et qui est souvent à l'origine des blocages et résistances. En effet, un moyen d'éviter tant la répétition des blocages que l'accumulation des résistances serait d'abord d'élargir le processus de subjectivation afin de conduire à une objectivation des problèmes plus adéquate à la réalité vécue des différents acteurs, ensuite d'entamer un processus d'autotransformation des acteurs participant au processus d'identification du problème, de réflexion sur les solutions et les modes d'actions, etc.

Pour cette raison, nous pensons qu'une réflexion sur l'institutionnalisation et l'intervention en éthique, si elle a pour but une transformation des comportements, des modèles et de l'identité d'action des corps professionnels doit se réfléchir à la fois à partir des contextes d'action – règle du jeu et théorie des cadres d'action – et de la problématique de l'identité d'action des acteurs. Ce tandem subjectivation d'un problème et objectivation d'un problème doit, selon nous, être revisité sur base des théories de Goffman, Schön, Cefaï, etc. L'objectif est de parvenir à établir un modèle d'intervention publique en éthique qui tienne réellement compte de la volonté, de la visée et de la réalité contextuelle des professionnels concernés par ces nouveaux codes

éthiques/déontologiques ainsi que de la capacité d'autotransformation de l'identité d'action de ces professionnels, c'est-à-dire de sortir d'un modèle purement régulateur ou encore d'attirer l'attention sur la nécessité d'autotransformation du rapport de l'acteur institutionnel lui-même aux identités d'action.

Ce procédé, que nous souhaitons explorer et étayer par des analyses empiriques, se distingue de simples modèles d'actions régulateurs ou procéduraux. Il appelle à une réflexion sur l'enjeu des identités d'action, sur leurs constitutions, sur leurs transformations, sur l'élaboration de projet collectif de société, etc. à partir d'une réflexion fondamentale sur la théorie des cadres d'action et les paradigmes d'action.